
Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2020

Sur place à la MJC de Palaiseau et en visioconférence

Procès-verbal

adopté lors du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2020

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

- La séance a été ouverte à 9 h 45 par la Présidente, Carole SPRANG.
- Discours d'accueil de Madame Delphine PERSON, adjointe au Maire de Palaiseau, coordinatrice de la transition écologique, en charge de la culture.
- Mot d'accueil de Jean-François BRUNEAU, président de la MJC Théâtre des 3 Vallées de Palaiseau.

Bilan de l'année 2019 et perspective 2020

- Rapport moral et mise en œuvre des orientations fédérales par Carole SPRANG.
- Rapport d'activités avec les interventions de Patrick CHENU, délégué régional en charge du développement, des partenariats et de la communication, Abdelhake HAMDOUN, responsable de l'antenne multimédia, Max LEGUEM, directeur de la formation cadre de l'éducation populaire, Graziana LUCARELLI, animatrice réseau en charge des volontariats et de l'international et Franck ESVAN-GAUTIER, délégué régional en charge des richesses humaines, de l'évaluation et de la formation, .
- Intervention de Thierry BOS, président de la CMJCF.
- Interventions des représentants syndicaux avec Charles BIRCHLER, délégué syndical SUD CULTURE SOLIDAIRES, Jean-Luc DARDAINE, délégué syndical SNAPAC-CFDT, Thierry SORET, délégué syndical FEREC-CGT et Alexandre BEDU, délégué syndical SEP-UNSA.
- Présentation du rapport financier par Danielle PETERS, trésorière et Christian DIAMANTE, membre du bureau, président de la commission GAF.
- Rapports du Commissaire aux comptes, Guillaume REMY, In Extenso IdF.
- Présentation des propositions pour le montant des cotisations 2021 par Danielle PETERS.
- Présentation de la motion « *Vers un cadre pédagogique commun du réseau* » par Patrick NIVOLLE, vice-président.
- Présentation de la motion « *Un numérique au service de toutes et de tous* », par Sylvie METROPE, vice-présidente.

Renouvellement du conseil d'administration

- Information sur les salarié-e-s élu-e-s au conseil d'administration : le scrutin s'est terminé le jeudi 24 septembre. En l'absence de quorum, aucun salarié n'a été élu. Un nouveau scrutin sera organisé dans les plus brefs délais.
- Information sur la désignation du représentant de la FDMJC 95.
- Information sur les candidatures du REP et de l'UPEC en tant que membres associés
- Présentation des candidat-e-s au conseil d'administration.

TOTAL DES MANDATS STATUTAIRES : 270
49 ASSOCIATIONS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES
MJC OU ASSOCIATIONS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES : 178 MANDATS, SOIT 65,93%

Les votes, à bulletin secret, ont été exprimés par voie électronique sur la plateforme EURO VOTE. Les décisions ont été prises à la majorité absolue des voix exprimées. Les scrutateurs des bureaux des votes électroniques ont été désignés.

Bureau des votes électroniques

Scrutateur : Alexandre MATHI, représentant de la MPT de Bonneuil sur Marne.

Scrutatrice : Violaine TIRET, représentante de la MJC Mont Mesly Madeleine Rebérioux.

Déchiffrement électronique : G. JARZYNSKI, responsable administrative de la FRMJC-IdF.

RÉSOLUTION 1 : Approbation du rapport moral

Total exprimés	OUI	137 votes	80,12 %
Total exprimés	NON	27 votes	15,79 %
Total exprimés	Abstention	7 votes	4,09 %

Le rapport moral est approuvé

RÉSOLUTION 2 : Approbation du rapport financier

Total exprimés	OUI	116 votes	67,84 %
Total exprimés	NON	23 votes	13,45 %
Total exprimés	Abstention	32 votes	18,71 %

Le rapport financier est approuvé

RÉSOLUTION 3 : Approbation des comptes 2019

Total exprimés	OUI	119 votes	69,59 %
Total exprimés	NON	8 votes	4,68 %
Total exprimés	Abstention	44 votes	25,73 %

Les comptes 2019 sont approuvés avec un résultat consolidé de - 280 942 €

RÉSOLUTION 4 : Approbation de l'affectation du déficit de l'exercice 2019

Total exprimés	OUI	139 votes	81,29 %
Total exprimés	NON	0 vote	0 %
Total exprimés	Abstention	32 votes	18,71 %

L'affectation du déficit de l'exercice 2019, soit -280 942 € au report à nouveau est approuvée

RÉSOLUTION 5 : Approbation du budget prévisionnel 2020

Total exprimés	OUI	91 votes	53,21 %
Total exprimés	NON	33 votes	19,29 %
Total exprimés	Abstention	47 votes	27,50 %

Le budget prévisionnel établi pour 2020 est approuvé

RÉSOLUTION 6 : Approbation du montant des cotisations 2021

Le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale trois choix possibles de calculs des cotisations basées sur l'auto déclaration des associations affiliées :

Choix 1 :

- **1,26 €/adhérent sur la base du nombre d'adhérents déclarés au 31/08/2020**
- **0,58 % du montant des produits annuels de l'année 2019 ou 2018/2019 si exercice appliqué sur la saison** (hors produits exceptionnels, valorisation des apports indirects des collectivités et d'éventuelles dotations pour réalisations de travaux sur les bâtiments), **pour un montant des produits inférieur ou égal à 1,2 M€**. La part supérieure à 1,2 M€ donnera lieu à un calcul sur la base de 0,29 %. Le coût des postes de direction étant soustrait des produits pour les MJC qui prennent en charge sur leur budget propre le directeur (fédéral ou non) pour rétablir l'égalité avec celles qui bénéficient d'une prise en charge de ces postes par la Ville.

Choix 2 :

- **2,42 €/adhérent sur la base du nombre d'adhérents déclarés au 31/08/2020**
- **0,39 % du montant des produits annuels de l'année 2019 ou 2018/2019 si exercice appliqué sur la saison** (hors produits exceptionnels, valorisation des apports indirects des collectivités et d'éventuelles dotations pour réalisations de travaux sur les bâtiments), **pour un montant des produits inférieur ou égal à 1,2 M€**. La part supérieure à 1,2 M€ donnera lieu à un calcul sur la base de 0,29 %. Le coût des postes de direction étant soustrait des produits pour les MJC qui prennent en charge sur leur budget propre le directeur (fédéral ou non) pour rétablir l'égalité avec celles qui bénéficient d'une prise en charge de ces postes par la Ville.

→ Dans les premiers deux cas, pour les unions et fédérations :

- Pour les Unions ou Fédérations départementales, l'adhésion sera de 407 €.
- Pour les Unions locales, l'adhésion sera de 24 €.

Choix 3 :

Maintien des modalités de calcul de 2020, à savoir :

- **1,00 €/adhérent sur la base du nombre d'adhérents déclarés au 31/08/2020**
- **0,48 % du montant des produits annuels de l'année 2019 ou 2018/2019 si exercice appliqué sur la saison** (hors produits exceptionnels, valorisation des apports indirects des collectivités et d'éventuelles dotations pour réalisations de travaux sur les bâtiments), **pour un montant des produits inférieur ou égal à 1,2 M€**. La part supérieure à 1,2 M€ donnera lieu à un calcul sur la base de 0,24 %. Le coût des postes de direction étant soustrait des produits pour les MJC qui prennent en charge sur leur budget propre le directeur (fédéral ou non) pour rétablir l'égalité avec celles qui bénéficient d'une prise en charge de ces postes par la Ville.

Résultat des votes

Total exprimés	CHOIX 1	77 votes	45,02 %
Total exprimés	CHOIX 2	36 votes	21,05 %
Total exprimés	CHOIX 3	58 votes	33,93 %

Le CHOIX 1 est retenu pour le calcul du montant des cotisations en 2021

RÉSOLUTION 9 : Motion vers un cadre pédagogique commun du réseau

Total exprimés	OUI	125 votes	73,10 %
Total exprimés	NON	5,26 votes	5,26 %
Total exprimés	Abstention	37 votes	21,64 %

La motion vers un cadre pédagogique commun du réseau est approuvée

RÉSOLUTION 10 : Motion un numérique au service de toutes et de tous

Total exprimés	OUI	117 votes	68,42 %
Total exprimés	NON	0 vote	0 %
Total exprimés	Abstention	54 votes	31,58 %

La motion vers un cadre pédagogique commun du réseau est approuvée

RÉSOLUTION 7 : Ratification du Réseau Education Populaire (REP) en tant que membre associé

Total exprimés	OUI	146 voix	ELU
----------------	-----	----------	-----

Le REP est ratifié par l'assemblée générale comme membre associé du Conseil d'Administration de la FRMJC-IdF pour une année.

RÉSOLUTION 8 : Ratification de l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC) en tant que membre associé

Total exprimés	OUI	146 voix	ELU
----------------	-----	----------	-----

L'UPEC est ratifiée par l'assemblée générale comme membre associé du Conseil d'Administration de la FRMJC-IdF pour une année.

Représentation des unions et fédérations départementale au conseil d'administration

L'assemblée générale prend acte de la désignation de M Boris LECORDIER comme représentant de la FRMJC 95 auprès du conseil d'administration de la FRMJC-IdF.

L'UDMJC 77, l'UDMJC 91 et l'UDMJC 94 n'ont pas proposé de représentant·e au conseil d'administration de la FRMJC-IdF.

Élection au conseil d'administration des représentant·e-s des associations locales

Candidatures administrat·eur·rice·s

7 candidats se sont présentés pour 10 postes à pourvoir (5 postes à 3 ans, 2 postes à 2 ans et 3 postes à 1 an) :

- Emma ESPAGNE	137 voix	ÉLUE pour 3 ans
- Sylvette FORSANS	133 voix	ÉLUE pour 3 ans

- Ladjji NIAKATE	123 voix	ÉLUE pour 2 ans
- Danielle PETERS	124 voix	ÉLUE pour 2 ans
- Alain ROCH	133 voix	ÉLU pour 3 ans
- Béatrice SAGASPE	127 voix	ÉLUE pour 3 ans
- Carole SPRANG	149 voix	ÉLUE pour 3 ans

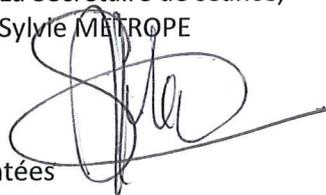
La Présidente remercie l'Assemblée Générale pour la tenue et la qualité des échanges et clôt l'assemblée générale à 13 h 15.

Le conseil d'administration remercie les représentants des MJC de la confiance témoignée à travers les votes exprimés.

La Présidente,
Carole SPRANG



La Secrétaire de séance,
Sylvie MÉTROPE



PJ : Liste des associations affiliées présentes et représentées

**Liste des associations présentes ou représentées
Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2020**

VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	AUBERVILLIERS (*)
BLC	BEAUCHAMPS (*)
FDMJC 95	BESSANCOURT (*)
MPT-MJC	BOISSY L'AILLERIE (*)
MJC C. Faure	BONNEUIL SUR MARNE
CAEL	BOURG LA REINE
MJC	BRIIS SOUS FORGES (*)
MJC - MPT	CHATOU
ALC	CHEVREUSE (*)
MJC l'OREILLE CASSEE	COMBS LA VILLE
M.J.C. LES TERRASSES	CONFLANS SAINTE HONORINE
MJC-MPT FERNAND LEGER	CORBEIL ESSONNES
MJC ESPACE SIMONE SIGNORET	COURCOURONNES
MJC MONT MESLY MADELEINE REBERIOUX	CRETEIL
MJC CLUB	CRETEIL
MJC LA HAYE AUX MOINES	CRETEIL (*)
MJC CYRANO	GIF SUR YVETTE (*)
MJC	GOMETZ LE CHATEL
MJC / MPT JEAN VILAR	IGNY
ACJ	JUVISY SUR ORGE
CLC	LE MESNIL SAINT DENIS
APJC	LES PAVILLONS SOUS BOIS (*)
MJC LE STUDIO	LIMOURS
MJC / MPT CAMILLE CLAUDEL	LOGNES
MJC LA MERANTAISE	MAGNY LES HAMEAUX (*)
MJC	MAREIL MARLY
MLC	MONTIGNY LES CORMEILLES (*)
MJC RELIEF	MORANGIS (*)
MJC	NEUILLY SUR SEINE (*)
MJC Louis LEPAGE	NOGENT SUR MARNE
MJC Jacques TATI	ORSAY
MJC THEATRE DES TROIS VALLEES	PALaiseau (*)
CRL 10 - CLUB RECHERCHE ET LOISIRS 10 ^{ème}	PARIS
ASSOCIATION LES HAUTS DE BELLEVILLE	PARIS
MJC	PERSAN (*)
MJC/MPT BORIS VIAN	PONTAULT-COMBAULT (*)
MJC CS L'USINE A CHAPEAUX	RAMBOUILLET
UDMJC 91	RIS ORANGIS (*)
MJC	RIS ORANGIS
MJC/MPT	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
MJC	SARCELLES
MJC / MPT	SARTROUVILLE
MJC / MPT François RABELAIS	SAVIGNY SUR ORGE (*)
MALT	TOURNAN EN BRIE (*)
MJC LES PASSERELLES	VIRY CHATILLON
REP	
UPEC	
CONF	
CSE	

(*) Association représentée